

Fiche action 1-3

GOVERNANCE ET ELABORATION DE LA SLGRI

Nature de l'action :

Afin de répondre au mieux à l'actualité législative, deux chantiers seront portés à court terme sur le périmètre du SMMAR EPTB Aude :

- Concernant le volet « gouvernance », suite aux dispositions de l'acte 2 de la décentralisation, et notamment des dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), relatives à la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), qui confère la compétence en matière du grand cycle de l'eau aux communes et aux EPCI à fiscalité propre tout en renforçant les notions d'EPTB et d'EPAGE, il conviendra de mener une réflexion d'ensemble visant à réorganiser la structuration des membres adhérents au SMMAR, tout en pérennisant les actions engagées et en garantissant l'approche par bassins versants.
- Concernant le volet de mise en œuvre de la Directive Inondations dans l'Aude, suite au PNGRI et au PGRI Rhône-Méditerranée, à la demande du Préfet, le SMMAR EPTB de l'Aude sera porteur et animateur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), applicable aux TRI des secteurs de Carcassonne et de Narbonne. Cette stratégie locale, élaborée globalement pour les deux TRI, sera cohérente dans son périmètre et dans ses actions avec les dispositions du PAPI Aude 2015-2020.

Territoire concerné :

Périmètre de l'EPTB du bassin de l'Aude

Description de l'action :

Conformément aux dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et spécifiquement les articles se rapportant aux compétences en matière de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations », il est envisagé de répondre à la réforme visant à la rationalisation des structures de bassins et la création du bloc de compétences à l'intercommunalité.

Conformément aux dispositions de la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations dite directive inondation (DI), les stratégies locales déclinent les objectifs et les défis de la stratégie nationale et du plan de gestion (bassin Rhône Méditerranée) en fonction des besoins du territoire.

- Sur la base d'un diagnostic du territoire, la stratégie locale :
 - identifie les axes d'amélioration
 - fixe des objectifs à moyen et long terme
 - identifie des mesures à mettre en œuvre
- L'élaboration de la SLGRI visera notamment à :
 - réduire les conséquences des inondations pour les TRI ;
 - intégrer le diagnostic de vulnérabilité des TRI ;
 - définir un plan d'actions qui devra répondre à des objectifs stratégiques sur l'ensemble du bassin ;
 - engager une mise en œuvre de manière progressive si nécessaire, et dépassera le cadre temporel du PAPI.

Maître d'ouvrage de l'action :

SMMAR EPTB Aude

Modalités de mise en œuvre :

Le SMMAR EPTB maître d'ouvrage sera rédacteur de la restructuration de ses adhérents et rédacteur de la SLGRI. Cependant, il fera appel à des prestataires de services pour l'appuyer tant sur le volet juridique que sur le volet technique et méthodologique.

Coût prévisionnel :

0.200 M€

Participation prévisionnelle des partenaires financiers :

- Maître d'ouvrage : 50%
- Etat MEDD : 50%
- Europe : 00%
- Conseil Régional LR : 00%
- Conseil Général Aude : 00%
- Autres financeurs : /

Echéancier prévisionnel :

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions et travaux	0,050	0,150	0,000	0,000	0,000	0,000

Communication :

- Présence et animation du SMMAR dans tous les conseils syndicaux, conseils de communautés et conseils d'agglomération afin de relayer l'information
- Portée à connaissance du public via le site Internet du SMMAR

Indicateurs de suivi / réussite :

- Restructuration des membres adhérents du SMMAR finalisée au 31 décembre 2015
- SLGRI définie, rédigée et approuvée au 31 décembre 2016.